



EXAMEN visant à l'attribution de la CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE

MENTION Cinéma audio-visuel

Rapport de Jury

Session 2020

La session 2020 a été particulière à plusieurs titres. Tout d'abord elle a eu lieu non le 26 mars comme prévu initialement, mais, confinement oblige, le 16 juin. Le jury était physiquement réuni mais tous les candidats ont passé cet oral, à distance, qu'ils demeurent à l'étranger (cas de 4 d'entre eux)¹ ou non (cas des 9 autres). Il faut aussi également signaler le taux, très élevé de candidats qui ont obtenu cette certification complémentaire, ce qui leur permettra de postuler sur des postes spécifiques CAV en lycée. Il faut enfin, souligner le très récent **Bulletin Officiel, daté du 25 juillet 2019**, qui organise dorénavant toutes les certifications complémentaires. Des professeurs non titulaires, du premier comme du second degré, peuvent dorénavant se présenter à cet examen. Ce fut le cas d'un des candidats, venant en outre d'un établissement privé.

Profil des candidats :

Les 13 candidats (c'est l'effectif depuis quelques années) sont exclusivement issus du second degré. Ils sont tous titulaires à une exception près, et tous de l'enseignement public à une exception près. On compte 3 hommes pour 10 femmes, dont 10 professeurs certifiés et 2 agrégés (1 homme et 1 femme). Parmi les disciplines représentées, 8 enseignent les lettres (dont une les lettres classiques), 3 la documentation, 1 l'espagnol et 1 les mathématiques.

10 candidats sur les 13 qui se sont présentés à cet oral, l'ont réussi et ont obtenu la certification, complémentaire CAV, un très beau résultat.

Ce rapport a pour objectif de permettre aux futurs candidats de cerner l'enjeu de cette épreuve et les attentes du jury. Seront évoqués le cadre institutionnel (BO du 25 juillet 2019), les modalités d'inscription, la préparation à cet oral ainsi que les compétences attendues des candidats.

¹ Candidats en poste en lycée français à Milan, Athènes, Los Angeles et Sao Paulo

I Le cadre institutionnel : le nouveau Bulletin Officiel (BO) n°30 du 25 JUILLET 2019

Ce BO remplace le BO n°39 du 28 octobre 2004. Les deux textes définissent de la même façon la certification complémentaire : « *Il est rappelé que l'objectif de cet examen est de permettre à des enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas nécessairement du champ de leur concours, et de disposer d'un vivier de compétences pour certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement* ». Les domaines ou disciplines concernés sont les Arts (**cinéma audio-visuel**, histoire de l'art, théâtre et danse), l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique, le Français langue seconde (FLS), l'Enseignement en Langue des signes française, mais aussi les Langues et cultures de l'antiquité (LCA). Excepté cette dernière, les enseignants des 1^{er} degré et 2nd degrés, affectés dans l'enseignement public comme dans l'enseignement privé (sous contrat) peuvent s'inscrire à cet examen. Les enseignants stagiaires peuvent s'inscrire aussi mais leur réussite à la certification ne peut être effective que s'ils sont titularisés (en première ou seconde année). La grande nouveauté du BO de juillet 2019 est de permettre à des enseignants non titulaires, contractuels du privé² comme du public (s'ils ont un contrat à durée indéterminée³) de se présenter à l'une et/ou l'autre de ces certifications.

Modalités d'inscription :

Si la lecture du BO n°30 du 25 juillet 2019 est indispensable, pour autant, elle ne suffit pas. Les futurs candidats doivent se reporter au numéro du **BIR** (bulletin d'informations rectorales), qui, début octobre, indiquait les modalités d'inscription à cet examen pour l'académie de Lyon. Pour la troisième année, l'inscription s'est déroulée en deux temps : une première inscription en ligne (du 8 octobre au 8 novembre 2019), suivie de l'envoi d'un dossier papier (à envoyer pour le 29 novembre 2019 dernier délai).

Contenu du rapport : le BO du 25 juillet 2019 précise qu'il doit comporter :

- Un CV détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le domaine choisi ;
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux que [le candidat] a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celles de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.

Ce rapport, de 5 pages dactylographiées (annexes non comprises) n'est pas soumis à notation. Il servira de support à l'entretien auquel tous les candidats sont convoqués. En effet, tous les candidats, dès lors qu'ils ont envoyé, dans les temps, leur dossier d'inscription à l'examen de la certification CAV, peuvent passer l'oral. Autrement dit, tous les candidats sont admissibles.

La DEC contrôle la recevabilité des candidatures et enregistre les données des candidats. L'épreuve a généralement lieu au second trimestre, sauf cette année, très particulière, où elle était prévue le 26 mars mais s'est finalement tenue le 16 juin.

² « Les maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat » mais aussi « les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements privés sous contrat. »

³ « Les enseignants contractuels du 1^{er} et du 2nd degrés de l'enseignement public employés par contrat à durée indéterminée ».

Le jury : il était composé, comme l'exige le BO, d'inspecteurs (IA-IPR et IEN), d'universitaires (Nedjma MOUSSAOUI, MCF Cinéma à Lyon II), de formateurs (Fabien MARSELLA, agrégé de lettres modernes et chargé de l'option cinéma du lycée Lacassagne à Lyon ; Alban JAMIN, certifié de lettres modernes, à mi-temps au lycée Lumière de Lyon (option et spécialité cinéma) et à mi-temps professeur-relais cinéma pour la DAAC). Le jury est présidé par un IA-IPR, en l'occurrence Catherine LACHNITT chargée du dossier CAV (au plan académique). L'an prochain, c'est Sandra GOLDSTEIN, IA IPR d'arts plastiques qui lui succèdera : Madame GOLDSTEIN était présente en tant qu'observatrice ce 16 juin.

II Compétences attendues des candidats lors de l'oral

Toutes les certifications ne font pas l'objet d'une préparation préalable ; pour le cinéma audiovisuel, il incombe aux enseignants de se former au plan universitaire et d'acquérir, par eux-mêmes, une expérience même modeste de la réalisation et de l'enseignement du cinéma.

L'oral de la certification CAV : Comme l'indique le texte du BO pré-cité, le candidat dispose d'une dizaine de minutes pour se présenter et en particulier exposer ses motivations, mais surtout ses compétences acquises en didactique du cinéma audio-visuel. A l'issue de cette présentation, un dialogue (de vingt minutes maximum) s'engage entre le jury et le candidat. Les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 sont déclarés admis.

Compétences attendues : L'entretien permet d'exposer la *formation* du candidat dans le domaine du CAV et son *expérience* (si mince soit-elle) de son enseignement (au plan théorique et pratique). Le BO pré-cité insiste sur ces deux aspects.

Certains candidats ont envoyé des dossiers tellement volumineux⁴ que le jury n'a pu les exploiter : il ne s'agit pas seulement de rendre compte de toutes ses expériences dans le domaine du cinéma mais aussi de savoir faire des choix (ne pas tout dire) ou d'être en mesure de le faire de façon synthétique.

Où se former ? Pendant l'année scolaire, les universités (Lyon 2, UCLY, St Etienne) offrent des formations (bien souvent adaptées aux personnes qui travaillent). Des formations déjà un peu anciennes exigent une réactualisation des connaissances : il est alors nécessaire d'effectuer des lectures sur le cinéma... et d'être en mesure d'en rendre compte. Certains candidats ont tiré profit de formations à distance (MOOC). Suivre les quelques stages inscrits au PAF est nécessaire si l'on n'a pu bénéficier d'une formation universitaire mais cela ne suffit pas toujours.

Les candidats qui ont obtenu cette certification :

Ont un parcours de formation universitaire, une expérience de la réalisation et une connaissance précise des programmes de spécialité et d'option du cinéma dans le cadre du lycée tel qu'il vient d'être rénové. S'ils sont affectés en collège, ils sont en mesure de rendre compte de leur expérience de cinéma dans le cadre d'une classe à PAC, d'un atelier, voire d'un ciné-club... Ils sont capables de se projeter dans le rôle d'un enseignant de cinéma en lycée.

Comment préparer cet oral ? Cet entretien est un « oral », il convient donc de le préparer (et de s'y préparer). Les candidats sont autorisés à venir avec leurs notes... en prenant soin de ne pas (trop) les lire. Les exigences sont celles de l'oral, qui requiert un exposé construit, déroulé avec conviction, dans

⁴ En jouant du nombre illimité d'annexes qui est autorisé par le BO qui pose que le dossier, hors annexes, ne doit pas excéder 5 pages

une langue claire. La sincérité est de mise : on se doute que tel professeur débutant ne pourra se prévaloir d'une longue expérience de l'enseignement, dans sa discipline, comme en CAV.

Pour mémoire, si le fait d'obtenir la certification ne donne pas automatiquement un poste profilé CAV, celle-ci est indispensable pour postuler sur un poste spécifique dans ce domaine.

Pour conclure

On aura compris que cet oral est exigeant, et qu'il ne s'improvise pas. Pour autant, ce n'est pas une épreuve insurmontable, comme en témoignent les bons, voire très bons résultats obtenus par certains candidats.

C. LACHNITT, IA-IPR Lettres, présidente du jury de certification complémentaire CAV

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Lachnitt', with a long horizontal stroke extending to the right.

S. GOLDSTEIN, IA-IPR d'arts plastiques

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Goldstein', with a long horizontal stroke extending to the right.